

https://actu.fr/normandie/le-petit-quevilly_76498/bouteilles-d-acide-dans-un-lycee-de-petit-...

🕒 4 min read

Bouteilles d'acide dans un lycée de Petit-Quevilly : les deux mineurs déclarés coupables

Deux lycéens mis en examen en octobre 2023 pour avoir introduit des bouteilles d'acide dans leur établissement de Petit-Quevilly ont été déclarés coupables, jeudi 1er février 2024.

Par [Thomas Rideau](#) Publié le 22 Oct 23 à 20:06 mis à jour le 1 Fév 24 à 15:17

MISE À JOUR, jeudi 1er février 2024. *Dans un communiqué de presse, le procureur de la République a indiqué que le tribunal pour enfants a rendu ce jour, le délibéré à la suite de l'audience ces deux lycéens qui avait eu lieu le 11 janvier 2024. Et d'indiquer ainsi : « les deux mineurs ont été **déclarés coupables des dégradations et de l'introduction d'une arme dans un établissement scolaire sans motif légitime**. L'audience de sanction aura lieu devant le tribunal pour enfants le 12 septembre 2024. Dans l'attente, une période de mise à l'épreuve éducative a été ouverte pour chacun de ces mineurs.*

Samedi 21 octobre 2023, le **parquet de Rouen** avait annoncé l'interpellation de deux mineurs. Ces derniers sont suspectés d'avoir introduit des bouteilles contenant des produits chimiques dans leur établissement scolaire. À savoir le **lycée Colbert** à [Petit-Quevilly](#) (**Seine-Maritime**).

Ce dimanche 22 octobre, nous en apprenons un peu plus sur l'objectif de ces deux jeunes élèves.

Des bouteilles d'acide chlorhydrique pour « provoquer des explosions »

Pour rappel, c'est le proviseur qui a **alerté le parquet** le 20 octobre lorsqu'il a trouvé un élève porteur, dans son sac, d'une bouteille plastique contenant un produit chimique. Le responsable de l'établissement a précisé « que les 17 et 19 octobre déjà des bouteilles plastiques avaient été utilisées pour créer des explosions ».

” Le mineur, né en 2006, a été placé en garde à vue ainsi qu'un camarade de lycée qu'il impliquait dans les faits (lui aussi âgé de 17 ans)

« Lors des interrogatoires menés par la sûreté départementale, les deux mineurs ont reconnu avoir introduit à l'intérieur de l'établissement des bouteilles en plastique avec de l'**acide chlorhydrique** acheté en magasin pour **provoquer des explosions** selon un procédé qu'ils avaient vu sur les réseaux sociaux », dévoile le ministère public.

Devant la justice au mois de janvier

Les deux élèves ont aussi précisé avoir « testé ces procédés dans des endroits non fréquentés du lycée pour ne blesser personne ».

Le parquet précise s'être fait présenter ces deux mineurs dans la journée pour que le **tribunal pour enfants** statue sur leur culpabilité au mois de janvier 2024.

Vidéos : en ce moment sur Actu

En attendant, ils ont été **placés sous contrôle judiciaire** « avec notamment l'interdiction de se contacter et de détenir ou porter une arme »

Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à [Mon Actu](#).

Generated with Reader Mode